



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE



UN LIBRARY

Distr.
GENERALE
A/C.4/36/5
6 octobre 1981
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-sixième session
QUATRIEME COMMISSION
Point 93 de l'ordre du jour

OCT 7 - 1981

QUESTION DU TIMOR ORIENTAL

Lettre datée du 5 octobre 1981, adressée au Président de la Quatrième Commission par le Représentant permanent de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de me référer aux demandes présentées par M. Jacob Xavier (A/C.4/36/2), M. William R. Roff (A/C.4/36/2/Add.1), M. Moisés da Costa Amaral (A/C.4/36/2/Add.2) et M. Jose Ramos-Horta (A/C.4/36/2/Add.3), qui souhaitent être entendus par la Commission lorsque celle-ci examinera la question du Timor oriental et j'aimerais, à ce propos, faire connaître la position de ma délégation.

Il est bien connu que le processus de décolonisation a été mené à bien au Timor oriental conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies et des résolutions 1514 (XV) et 1541 (XV) de l'Assemblée générale, mettant ainsi fin au statut colonial de l'ancien territoire. Le Timor oriental est alors officiellement devenu, le 17 juillet 1976, la vingt-septième province de la République d'Indonésie, disposant des mêmes droits et assujettie aux mêmes obligations que les autres provinces.

A cet égard, ma délégation réaffirme que l'examen de la question par la Quatrième Commission est inopportun et constituerait une ingérence dans des questions qui relèvent essentiellement de la juridiction interne d'un Etat Membre souverain. Il n'y a donc pas lieu d'autoriser un pétitionnaire à se faire entendre par la Commission.

Je souhaite par conséquent faire part de l'opposition énergique de ma délégation à la participation au débat de la Commission des personnes dont les noms figurent ci-dessus.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de la Quatrième Commission.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent,
(Signé) Abdullah KAMIL